

2290

COMITE INTER-ETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS  
LE SAHEL (CILSS)

PROGRAMME NATIONAL DE  
GESTION DES TERROIRS  
(PNTG)



ETUDE DE CAS SUR LA DECENTRALISATION ET  
LE FONCIER AU BURKINA FASO

---

L'EXPERIENCE DE SEBEDOUGOU DANS  
LE HOUET

Moussa OUEDRAOGO

11/NOVEMBRE 1992

## S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION .....	1
I. TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET ORGANISATIONNELS DU VILLAGE .....	2
1. GENERALITES .....	2
2. HISTORIQUE ET PEUPLEMENT .....	2
3. LES BASES DE L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE TRADITIONNELLE .....	3
3.1 Les organisations traditionnelles .....	3
3.1.1 L'organisation chez les autochtones Bwaba .....	3
3.1.2 L'organisation chez les peulhs sédentaires .....	4
3.1.3 L'organisation chez les migrants .....	4
3.2 L'organisation des rapports de production	5
3.3 Le statut traditionnel de la terre à Sébédougou .....	6
4. LES FACTEURS DE TRANSFORMATION ET L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE TRADITIONNELLE .....	7
4.1 Le flux migratoire .....	7
4.2 Les intervenants extérieurs .....	8
4.3 L'économie monétaire .....	9
II. LA GESTION DES TERROIRS A SEBEDOUGOU .....	10
2.1 Historique .....	10
2.2 Objectifs et stratégie d'intervention .....	10
2.3 Les réalisations du projet .....	11

III. LE PROBLEME DE L'APPROPRIATION DE L'APPROCHE PAR LES POPULATIONS .....	13
3.1 Perception de l'approche dans le milieu ...	13
3.2 La gestion des terroirs après le retrait du projet .....	14
3.3 Les interrogations des populations .....	15
IV. LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE .....	16
4.1 Les observations relatives à la gestion collective des terres .....	16
4.2 Les observations relatives à la création des CVGT .....	17
4.3 Les observations relatives à l'échelle d'intervention .....	17
CONCLUSION .....	19
BIBLIOGRAPHIE .....	21

## INTRODUCTION

La période étude s'inscrit dans le cadre des efforts du CILSS du Club du Sahel et du PNGT à valoriser et à assurer une application efficiente des stratégies participatives de développement local.

Cette étude vient en enrichissement à ces efforts de réflexion tant au niveau national que sous-régional.

Ainsi, conformément aux termes de référence, les travaux de terrain ont été orientés vers :

- une meilleure compréhension des mécanismes du système foncier et l'impact des réformes et des nouvelles stratégies sur celui-ci ;
- l'analyse de l'efficacité des outils, principes de décentralisation au niveau local et leur impact sur la capacité des populations concernées à prendre en charge leur propre développement ;

Sur le plan méthodologique, la conduite de l'étude a pris plusieurs formes :

- collecte et analyse documentaire ;
- interview de personnes-ressources (services techniques et personnes influentes dans le village) ;
- réunion avec des sous-groupes dans village.

Sébédougou, un des quatre villages pilotes du PGTB - Hauts-Bassins a servi de cadre à cette étude.

A ce titre, il faut mentionner que l'étude n'a pas pour ambition de faire une évaluation des actions entreprises, mais de tirer quelques enseignements utiles pour enrichir les réflexions en cours.

N. B. : Zoungrana Mahama (ex membre de l'équipe d'exécution du projet) a participé activement à la collecte des informations de base et a contribué à orienter le contenu du rapport.

## I. TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET ORGANISATIONNELS DU VILLAGE

### 1. GENERALITES

Sébédougou est un village du département de Koumbia dans la province du Houet.

Situé dans une des zones cotonnières du CRPA des Hauts Bassins (zone de Houndé), il fait partie du climat nord soudanien avec des précipitations relativement abondantes (moyenne annuelle  $\approx$  787 mm et moyenne décadaire  $\approx$  45 mm).

Les principales productions agricoles du village sont le maïs, le mil et le sorgho. Le coton est de loin la plus importante culture de rente. L'élevage est également pratiqué par la population et porte sur les bovins, les petits ruminants et les porcins.

Avant la mise en oeuvre de l'approche gestion des terroirs, le village a connu des périodes de flux important de migrants venant des régions nord du pays.

### 2. HISTORIQUE ET PEUPLEMENT

Venu de Moakin, Domba Duari serait le fondateur du village de sébédougou. D'autres personnes le rejoignirent pendant la révolte des Bwa en 1915-1916 et deux quartiers furent créés. Lontina (milieu du village en Bwamu) et Koubi "ramener tout" parce que c'est là que s'est installé le chef du village.

Un troisième quartier fut créé plus tard par les peulhs autochtones venus de la localité de Kari.

L'actuelle appellation du village "Sébédougou" signifie village des roniers en Dioula.

Le peuplement du village ne subira pas de modifications jusqu'autour des années 1970. C'est à partir de cette période, avec la persistance de la sécheresse dans les régions nord du pays qu'arrivèrent les premiers migrants mossi. Aujourd'hui, il y a plus de 60 familles installées dans le village. Ces migrants ont formé le quatrième quartier du village.

Ces mossi seront rejoints par les peulhs semi-transhumants installés dans la périphérie du village.

Le recensement effectué par l'agent chargé de la gestion du terroir en 1990 donnait une population de 1768 habitants. En 1985 cette population était de 1284 habitants composée de 28 % d'autochtones et de 72 % de migrants.

Du point de vue cohésion sociale, on note une entente entre Bwaba et peulh sédentaires (anciennement installés). Le quartier peulh (sédentaire) est contigu à celui des autochtones Bwaba et les femmes peulhs participent activement aux réunions du groupement féminin. Quant aux migrants mossi, ils sont moins intégrés bien qu'ils participent aux activités collectives du village. Les peulhs semi transhumants sont considérés comme des étrangers.

### 3. LES BASES DE L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE TRADITIONNELLE

Les profondes mutations en cours dans les localités de l'Ouest du pays ne permettent pas de dégager des constantes dans l'organisation socio-économique traditionnelle, mais est-il permis d'identifier à travers les structures sociales et économiques quelques traits spécifiques.

#### 3.1 Les organisations traditionnelles

La diversité des ethnies dans le village de Sébédougou révèle une certaine hétérogénéité dans les formes d'organisation sociale.

##### 3.1.1 L'organisation chez les autochtones Bwaba

Le village est dirigé par un chef de village : "le dugu tigi". Installé par l'administration, son rôle était très important à l'époque coloniale. Il n'est pas chef de terre et ne procède à aucun sacrifice.

Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles (terre, brousse végétation), elle relève de la compétence du chef de terre et du chef de brousse.

Le chef de terre est un descendant des premiers occupants du terroir. C'est l'intercesseur entre les hommes et les puissances surnaturelles liées à la terre. Son rôle est généralement d'ordre plus religieux et juridique qu'économique. La fonction de chef de terre se transmet de frère aîné à frère cadet jusqu'à épuisement de la génération.

Une autre autorité du village, le chef de brousse joue un rôle important dans la réglementation des terres. A Sébédougou, son rôle consiste à garantir la sérénité des comportements en brousse.

Il s'agit entre autres :

- de l'interdiction d'abattre les arbres fruitiers (karité, néré)
- de cueillir leurs fruits quand ils sont encore verts
- de l'interdiction de cultiver les endroits sacrés
- etc.

Le chef de brousse est aussi responsable des masques.

Au niveau familiale, l'autorité est le chef de lignage. Il détient des droits permanents sur le foncier. Il attribue les terres aux autres membres du lignage.

Outre ces organisations, il existe également des associations de travail par classe d'âge fonctionnelle surtout en saison pluvieuse.

### 3.1.2 L'organisation chez les peulhs sédentaires

Répartis actuellement dans trois quartiers, l'organisation des peulhs est très influencée par leur religion (l'islam).

Ainsi, la cohésion est assurée par les principes de l'Islam autour de l'Iman. Chaque quartier est dirigé par un chef.

### 3.1.3 L'organisation chez les migrants

Les mossi et les peulhs semi sédentaires sont considérés comme des étrangers dans le village.

Regroupés dans leur quartier composé de concession très éparses caractéristiques de l'habitat mossi, les migrants sont dirigés par un chef (le premier migrant à s'installer dans le village).

Mais la forte disparité des origines géographiques ne favorise pas la cohésion de leur groupe scindé en fonction de la zone de départ (Rambo - Koloaka - téma, Kongoussi, Séguénéga).

Le chef des mossi sert en quelque sorte d'intermédiaire entre les autochtones et les autres migrants (mossi). Contrairement aux mossi, les peulhs semi sédentaires sont moins organisés. Leur présence dans le terroir est lié à l'abondance des ressources pastorales.

### 3.2 L'organisation des rapports de production

La famille et le village sont les deux unités de base de répartition et de circulation des biens.

Il ressort de nos entretiens avec la population que la concession familiale semble être non seulement le centre de vie juridique familial où sont prises toutes les décisions concernant les membres de la communauté, mais aussi un centre de consommation et de distribution interne des biens.

Les activités qui s'exercent à l'intérieur de la famille reposent sur une décision selon une différenciation d'âge et de race.

Le village quant à lui semble être l'unité politico-administrative. C'est le cadre de distribution et de circulation des biens de la terre.

### 3.3 Le statut traditionnel de la terre à Sébédougou

Le statut de la terre joue un rôle fondamental dans l'organisation sociale du village. La terre est au centre des activités de la société en tant que bien collectif, sacré et inaliénable.

Malgré la promulgation des textes portant Régénération Agraire et Foncière et la tentative de leur application, cette conception traditionnelle de la terre se retrouve encore dans les pratiques des Bwaba autochtones.

Ainsi, le terroir de Sébédougou est réparti entre sept propriétaires fonciers. Ce sont les détenteurs de droits fonciers permanents issus des familles autochtones (premiers occupants du terroir). Ils ont acquis leur pouvoir de leurs ancêtres et les groupes issus desdites familles bénéficient des droits de culture irrévocables dans les limites des portions de terre appartenant au lignage.

Outre les membres de la famille, le chef de lignage peut également attribuer des terres à des familles demandeurs :

Lorsque le nécessiteux appartient à un autre clan autochtone, la procédure consiste pour lui à remplir certaines conditions rituelles tel que : l'offrande d'un poulet sur l'autel du clan propriétaire et un apport saisonnier d'une tine de maïs. A la mort de celui-ci, ses enfants continuent à exploiter la parcelle tout en respectant les clauses. Très rarement, on retire des terres concédées à des familles autochtones.

Si le demandeur est un étranger, il s'adresse d'abord à son hôte qui le conduit d'abord chez un des chefs des familles lignagères. En cas d'accord, la procédure d'accès à la terre est engagée avec les offrandes et des dons divers (tine de maïs à la fin de la récolte, poulet, cola, etc.)

La durée de cession n'est généralement pas précisée, mais le propriétaire prend toujours soin de préciser au nouvel occupant que la terre concédée peut lui être reprise en cas de besoin.

De même, il lui est signifié également le droit du détenteur sur les produits des arbres fruitiers tels que le néré et karité.

L'ensemble de ces pratiques (droits du propriétaire sur les produits des arbres fruitiers - respect des rites, etc.) constitue une certaine sécurité juridique qui garantit les rapports entre contractants et dont le non respect peut provoquer la déchéance des droits. Ces fait illustrent ainsi la précarité des droits d'usage à ceux qui ne sont pas propriétaires terriens.

Tous les migrants (mossi et peulhs semi sédentaires) considérés comme des étrangers sont dans cette situation.

Les peulhs sédentaires quant à eux bénéficient des droits fonciers permanents en raison de leur ancienneté dans le village. Ils occupent définitivement des terres autrefois concédées temporairement à leur descendants. Bénéficiant de ces conditions de sécurité foncière, ces peulhs sont très bien intégrés dans la société et apparemment aucune famille autochtone n'est prête à remettre en cause cette disposition.

En relation avec le mode de gestion du foncier dans le village, les autorités se présentent comme suit :

- le chef de terre : il est le coordonnateur de la plupart des coutumes liées à la terre. Issu de la famille du premier occupant, il est également chef de lignage et détient des droits fonciers permanents. Il règle les conflits sur les terres mises en culture.
- Les chefs de famille lignagères, détentrices de droits fonciers permanents : dans les limites des sous terroirs appropriés, les chefs de lignages sont les véritables gestionnaires des terres du village.
- Le chef de brousse : son domaine d'action concerne les terres non exploitées (bois sacrés, brousse vierge). Il est responsable de la réparation des interdits transgessés par les autochtones et les

étrangers (bagarres dans les champs, copulation en brousse, coupe de bois provenant du bosquet sacré) mais aussi de la cérémonier du "do".

- Au niveau exploitation : la gestion des terres appartient au chef d'unité. Il détient le droit de culture permanent en tant que représentant d'un segment de lignage (démembrement de la grande famille). Les parcelles de cultures sont concédées à des individus faisant partie de l'exploitation (frère, fils, neveu, etc.) relevant de l'autorité du chef d'unité. Mais la tendance actuelle est à l'appropriation individualisée sur la base du droit d'aisance et se fait au détriment des femmes et des jeunes personnes.

Dans ce dernier cas et hormis le cas des peulhs sédentaires détenant des droits fonciers permanents, les règles coutumières symboliques d'antan prennent vite la forme de véritables redevances foncières (dons de tines de céréales après chaque récolte).

- Au niveau exploitation "étrangère" : le chef d'exploitation emprunteur est tenu responsable des lieux : ce qui signifie respect des coutumes établies (interdits, non plantation d'arbres fruitiers...). Dans ce cas, personne d'autre que l'emprunteur (même sa propre descendance) ne peut en principe assurer la gestion de la parcelle sans l'accord préalable du détenteur foncier permanent.

Pour conclure, l'organisation foncière et la gestion des terres avant la mise en oeuvre du programme gestion des terroirs dans le village étaient régie par la coutume locale.

#### 4. LES FACTEURS DE TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE TRADITIONNELLE

Les mutations en cours dans le village de Sébédougou se sont opérées au cours de ces dernières années sous l'influence de plusieurs facteurs dont : le flux migratoire, l'intervention des services techniques et l'économie monétaire.

##### 4.1 Le flux migratoire

Des entretiens avec les autochtones du village, l'arrivée des migrants dans leur localité a constitué le principal facteur de la mutation des principes de vie dans la société.

Aussi, avant l'arrivée de ces derniers, on ne connaissait pas de problèmes de terre dans la zone et les ressources étaient plus abondantes. Les premiers problèmes liés à l'occupation des terres auraient vu le jour avec l'installation anarchique des migrants souvent à l'insu des propriétaires terriens. Selon les paysans, n'eut été la mise en oeuvre de l'approche gestion des terroirs dans le village, les conflits allaient prendre des tournures dramatiques surtout avec la Réorganisation Agraire et Foncière "qui dit que la terre appartient à l'Etat".

Ces textes auront ainsi contribué (après les séminaires de sensibilisation et d'information sur la RAF) au bouleversement de certains rapports sociaux. Désormais, des prêteurs de terre deviennent méfiants, vis-à-vis des migrants ouvrant ainsi la voie à la spéculation foncière.

#### 4.2 Les intervenants extérieurs

Les services techniques et administratifs sont à l'origine de la création des structures professionnelles ou sectorielles dans le village. Ces structures constituant aujourd'hui les véritables moteurs du développement socio-économique du village.

Au nombre de ces structures, on peut citer :

- Le groupement villageois de Sébédougou : le plus ancien, il est très dynamique dans les réalisations socio-économiques dans le village : école, magasin d'intrants, salle de réunion, PSP). Il a été créé en 1978 et se compose actuellement de 463 membres. Le groupement s'occupe de la vente du coton par l'intermédiaire d'un marché autogéré et de la récupération des crédits court et moyen terme accordés aux producteurs par les structures intervenant dans le village (CRPA - CNCA - SOFITEX). Notons que les migrants ne sont pas membres du groupement villageois mais le crédit est néanmoins ouvert aux non membres sur présentation par un "parrain" membre. La vente du coton (à la SOFITEX) et du maïs (à l'OFNACER) leur a valu des ristournes assez appréciables gérées dans une caisse et servant à financer un certain nombre d'investissements collectifs. Le groupement villageois est un organe assez mobilisateur de la communauté de Sébédougou. Nous verrons plus loin son influence sur le comité villageois gestion des terroirs.

- La Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC) Cette coopérative est affiliée à l'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burkina (UCECB) dont le siège est à Bobo-Dioulasso. Un ressortissant de Sébédougou est président du Conseil d'administration de cette Union.
- A la faveur du programme gestion des terroirs, il existe un groupement villageois éveleur (GVE) et un comité villageois de gestion des terroirs : le groupement villageois d'éleveurs rassemble environ 200 personnes en majorité peulh mais aussi des Bwaba. La jeunesse de ce groupement fait qu'il n'a pas beaucoup de réalisations, mais on peut néanmoins noter des reboisements entrepris pour restaurer la zone pastorale et une contribution à la construction d'un parc de vaccination et à l'approvisionnement en intrants zootechniques (aliment du bétail, pierre à lécher).
- Un groupement féminin a été mis en place sous l'impulsion du programme gestion des terroirs et compte 209 membre organisés autour de la récolte rémunérée de coton. Il est informel, mais compte déjà des réalisations en matière de petit élevage (notamment de porc) de production du beurre de karité (presse à karité) et de mouture (moulin à traction animale). Il a une caisse alimentée par les cotisations annuelles et les recettes des prestations.

Conformément au mot d'ordre de mise en place des structures populaires dans tous les villages du Burkina à la faveur de la révolution d'Août 1983, il a existé dans le village une gamme d'organisations politiques : UNPB, UNJB, UNAB, UFB, TPC. Dans les faits, ces organes n'ont pas vraiment fonctionner dans leur ensemble exception faite de leurs interventions dans les trois luttes. Ils n'ont pas pu fonctionner du fait soit de la jeunesse de leur membre, soit de la non compréhension de leur rôle et ont été de ce fait très peu mobilisateurs. Le délégué CR reste néanmoins aujourd'hui le responsable administratif du village (courroie de transmission entre préfecture et village).

#### 4.3 L'économie monétaire

L'introduction des cultures de rente notamment le coton a exercé un impact important sur l'organisation des rapports socio-économiques des populations du village. Le coton a surtout désintgré l'économie traditionnelle dans ses fondements.

Elle a entraîné une atomisation des ménages. On constate déjà dans certains lignages des changements dans la gestion des facteurs de production. Ainsi, la modification des rapports de travail au niveau des familles provoque leur éclatement ; chaque ménage gérant ses propres terres résultant de l'émettement du domaine collectif lignager.

C'est dans un village en pleine mutation que sera initié l'approche gestion des terroirs par une cellule créée au sein du CRPA des Hauts Bassins.

## II. LA GESTION DES TERROIRS A SEBEDOUGOU

### 2.1 Historique

Le programme gestion des terroirs a débuté en 1987 dans le village de Sébédougou. Il est le quatrième village test du PGTV du CRPA des Hauts-Bassins. Au début, les trois premiers villages ont répondu aux critères suivants :

- population inférieure à 1.500 habitants
- présence de migrants
- présence d'éleveurs
- existence d'un groupement villageois assez dynamique
- peu de conflits sociaux
- bonne motivation à entreprendre le programme.

Quant à Sébédougou, il a été retenu parce que :

- ayant abrité les stages-terrain de deux formations de base avant le démarrage du programme et la collectivité était quelque peu imprégnée des objectifs du programme ;
- le village présente un cas de figure différent des autres à travers la présence d'éleveurs sédentarisés depuis un siècle. Le dynamisme de la population et son ouverture vers l'exérieur ont également été déterminants.

Dans les faits, le village répond à pas mal de critères initiaux qui ont prévalu au choix des autres trois villages.

### 2.2 Objectifs et stratégie d'intervention

Conduit par une équipe pluridisciplinaire autonome de trois cadres (agronome, sociologue et zootechnicien) le PGTV Hauts-Bassins poursuivait trois objectifs globaux.

- Organiser l'utilisation de l'espace rural en vue d'une meilleure utilisation des ressources naturelles (sol - eau - végétation) ;
- sécuriser les producteurs dans leur exploitation ;
- intensifier les systèmes de production végétale et animale.

Ces objectifs répondaient d'une part, au souci d'une application effective de la RAF et d'autre part, s'inséraient parfaitement dans l'optique de la stratégie de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral proposée en 1986 par le Département du Monde Rural de la Présidence.

Conformément à ces objectifs globaux, le projet s'est fixé des objectifs spécifiques stipulés comme suit :

- délimitation et zonage du terroir
- adoption d'un schéma d'aménagement
- mise en place d'un comité villageois de gestion des terroirs
- et enfin, négociation et signature d'un contrat de développement et d'aménagement avec les communautés bénéficiaires.

Pour atteindre ces objectifs, le projet a adopté une démarche pragmatique qui a consisté à "sensibiliser" les populations concernées sur les objectifs du projet et la menace de dégradation des ressources. Cette sensibilisation sera soutenue par l'appui aux communautés dans la réalisation de certaines activités socio-économiques (actions d'accompagnement).

Au niveau du village la conduite des actions était assurée par un agent GTV (agent UEA reconvertis après formation sur les méthodes de mise en œuvre de l'approche terroir). Ce dernier était également chargé de l'animation dans le village.

### 2.3 Les réalisations du projet

Les réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de développement initiées par le projet dans le village ont été marquées au démarrage des actions par des séances de sensibilisation des populations.

Le programme de sensibilisation a permis en concertation avec les populations de procéder à la délimitation et au zonage du terroir.

Ainsi, furent identifier et délimiter à l'intérieur du terroir trois zones à vocation dont :

- une zone pastorale
- une zone agricole
- et une zone de mise en défens.

Le comité de gestion des terroirs qui a été mis en place juste après la sensibilisation devait se charger de faire respecter cette nouvelle organisation de l'espace de production.

Pour ce faire, un règlement intérieur fut élaboré pour régir les modalités d'utilisation des zones ainsi définies.

Le CVGT dans sa composition était formée de :

- responsables des différents groupes socio-professionnels
- représentants du pouvoir foncier
- représentants des autochtones
- représentants des migrants (mossi et peulhs)
- responsables des structures.

Dans la recherche d'une participation effectivement de la communauté villageoise, les activités ci-dessus énumérées ont été couplées à des réalisations physiques (actions d'accompagnement).

Au nombre de ces réalisations, on peut retenir :

- la construction d'un parc de vaccination
- la réalisation d'une retenue d'eau
- la confection d'une pépinière villageoise
- la confection de sites anti-érosifs après un voyage d'étude sur Ouahigouya
- des actions d'intensification de production et l'utilisation de la fumure organique
- des actions d'amélioration du petit élevage pratiqué par le groupe des femmes
- l'allègement des tâches des femmes par l'implantation du moulin à traction animale et une presse à karité.

Toutes ces actions ont été réalisées avec une contribution souvent financière de la part des collectivités villageoises. Par exemple, pour la construction du parc de vaccination, les villageois ont apporté 250.000 francs CFA, fourni les matériaux (sable, cailloux, gravion), apporté l'eau et la main-d'œuvre non qualifiée.

Le projet a apporté la main-d'œuvre qualifiée (entrepreneur) et fourni les matériaux (fer, soudure, ciment). Un comité de gestion du parc a été constitué par la suite et taxe les troupeaux vaccinés. Ce comité est composé d'éleveurs, membres du GVE de Sébédougou.

Contrairement à la mise en place des infrastructures, le projet a eu du mal à mobiliser la population autour des activités de restauration des ressources (reboisement, lutte anti-érosive, stabulation).

Aussi, des voyages d'études furent organisés vers les régions nord du pays pour convaincre les populations de la nécessité de telles actions entreprises dans leur environnement.

Cette stratégie a quelque peu fait évoluer les mentalités et la perception de certains groupes (autochtones surtout) sur l'évolution des ressources naturelles et la dynamique des facteurs de dégradation.

Il faut cependant noter que, malgré ces efforts déployés par les responsables du projet, les résultats atteints sur le plan des réalisations restent très insignifiants.

### III. LE PROBLEME DE L'APPROPRIATION DE L'APPROCHE PAR LES POPULATIONS

#### 3.1 Perception de l'approche dans le milieu

De nos entretiens sur le terrain avec les différents sous-groupes (notamment migrants, autochtones et femmes), la gestion des terroirs est avant tout, la protection des ressources naturelles. C'est aussi le zonage avec l'organisation de l'espace de production en zone pastorale, agricole et de mise en défens.

Les récits sur l'historique de la mise en oeuvre du projet par les différents groupes mettent en exergue cette perception.

Elle est également très perceptible dans les attributions actuelles du CVGT qui sont :

- l'examen des demandes d'installation de nouveaux arrivants dans le village (en rapport avec la disponibilité des terres agricoles) ;
- l'évaluation de la mise en valeur des terres concédées notamment aux migrants ;
- la poursuite de tout contrevenant aux règles de gestion et d'exploitation des ressources et de non respect du zonage.

L'instance au niveau du village qui statut sur la conduite des autres activités de développement (création d'infrastructures diverses) est le groupement villageois.

De nos travaux avec les populations sur le terrain, le CVGT se présente comme un sous-comité de cette structure.

### 3.2 La gestion des terroirs après le retrait du projet

Initialement prévu pour deux ans, ce programme test conduit par le PGTV - Hauts-Bassins dans le village a finalement pris fin en juin 1991.

Le retrait du projet est marqué au niveau du village par le départ de l'agent GTV.

Depuis la fin du projet, certaines actions se poursuivent encore au niveau du village et on peut citer entre autres :

- le maintien des principes organisationnels de l'espace de production avec l'identification des trois zones (pastorale, agricole, mise en défens) ;
- le renouvellement du CVGT et la clarification de ces attributions.

En effet, des informations recueillies au niveau de certains de ces nouveaux élus, on peut retenir que le CVGT est avant tout, chargé de faire respecter les nouvelles règles de gestion de l'espace, notamment le zonage du terroir.

Egalement, il statut sur les demandes d'installation des nouveaux migrants.

Il est également habilité à retirer les terres concédées en cas de mauvais entretien des parcelles.

De ces entretiens, il apparaît nettement que le CVGT n'est pas habilité à distribuer des terres.

Ainsi, l'accès aux terres reste du ressort des propriétaires terriens et donc selon les principes traditionnels de tenue foncière.

Si l'aspect aménagement de l'espace et gestion des ressources paraît être un acquis, il n'en est pas de même pour la composante développement socio-économique du village.

En effet, depuis le retrait du projet, les initiatives en la matière semblent inexistantes. Aussi, la population semble attendre l'arrivée d'un autre intervenant (bailleur potentiel) pour reprendre les actions de viabilisation des différentes zones (création de point d'eau, réfection de piste, poursuite de la lutte anti-érosive, etc).

Pourtant, les ressources financières sont importantes dans le village avec les ristournes sur la vente du coton et les bénéfices générées par la caisse d'épargne et de crédit villageois.

### 3.3 Les interrogations des populations

Comment poursuivre les actions sans un appui extérieur semble être la plus grande préoccupation actuelle de la population de Sébédougou.

De leur analyse, les contraintes se situent à deux niveaux :

#### i) L'absence d'appui institutionnel au CVGT

De la vision de la population, l'existence du CVGT était liée à la présence du projet et donc son interlocuteur. La fin du projet est ainsi lourde de conséquence sur le fonctionnement de cette structure qui a de plus en plus du mal à jouer efficacement son rôle. Phagocyté par le groupement villageois, il n'a aucune prérogative sur les orientations du développement socio-économique du village. Presque méconnu par les intervenants techniques extérieurs, c'est plutôt le GV qui paraît être leur l'interlocuteur privilégié.

Au niveau interne, certains groupes, notamment les migrants considèrent la structure comme celle des autochtones. De l'avis de ceux-ci, le CVGT est un prétexte pour repousser les nouveaux arrivants et permettre aux locaux de s'accaparer de toutes les terres, surtout avec la culture du coton.

Ainsi, leur représentation au sein de la structure n'est que purement figurative, la décision finale étant toujours prise par les autochtones du village.

ii) Le problème de la viabilisation des zones

Pour la population, le principe du zonage ne peut perdurer que si l'on parvient à résoudre certains problèmes cruciaux.

Au nombre de ces contraintes, on cite très souvent le risque d'étoffement du village avec l'insuffisance des ressources en eau notamment pour l'abreuvement du cheptel.

Sur ce plan, le village est de plus en plus dépendant des terroirs voisins et l'on craint déjà les conséquences de cet état de fait.

L'autre contrainte est liée à la pression de plus en plus forte dans les villages environnants et la convoitise du terroir par les nombreux migrants.

La question qui se pose, est de savoir : quel pouvoir est investi le CVGT pour contenir le phénomène ?

Egalement l'une des préoccupations des populations et non la moindre est de savoir comment promouvoir le développement de certaines activités notamment le commerce dans le village si la démographie doit rester faible ?

Sébédougou serait l'un des villages dans l'environnement qui n'a pas de marché et le moins animé. Ce phénomène expliquerait l'exode des bras valides vers les zones urbaines.

**IV. LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE**

Initiée pour servir de programme test de mise en oeuvre d'une stratégie de développement décentralisé au niveau villageois, l'expérience de Sébédougou est riche d'enseignements.

Ainsi, certaines observations relatives à l'objectif de l'étude nous permettent d'identifier les contraintes qui s'opposent ou paralySENT l'effort de promotion des sociétés rurales et en même temps de dégager les acquis.

#### 4.1 Les observations relatives à la gestion collective des terres

Malgré la tentative d'application des textes portants Réorganisation Agraire et Foncière dans le village de Sébédougou avec la création d'un CVGT, le régime foncier coutumier continue de s'appliquer faisant obstacle à la nouvelle législative.

Pourtant, l'objectif recherché dit-on, était de traduire la "démocratie dans le monde rural par la création d'organe de gestion de ressources et de développement du village".

Le constat à Sébédougou, c'est que les nouvelles dispositions n'ont pas réussi à supprimer le poids des autorités foncières qui demeure encore très présent dans les prises de décision relatives aux fonciers.

Ainsi, cette loi qui a voulu éviter la concentration des pouvoirs au niveau des autorités traditionnelles n'a fait que renforcer leur position.

Ces propriétaires terriens jouissent encore du respect de l'autorité auprès des villageois autochtones et migrants.

Aussi, toute approche impliquant la question foncière et non avalisée par ces autorités aboutit inéluctablement à des conflits de compétence qui leur donnerait plus d'autorité que les responsables légitimement élus. Il faut également noter que la diversité des groupes en présence (autochtones - migrants) limite une stratégie de gestion des terres qui serait illustrée par l'accès égalitaire à la terre.

#### 4.2 Les observations relatives à la création des CVGT

Créé pour servir de cadre de concertation et de coordination du développement au niveau du village, le CVGT ne semble pas répondre aux défis des tâches qui lui sont confiées.

Très vite récupéré par les autochtones, le CVGT est vraisemblablement une structure sectorielle de gestion des ressources naturelles.

Cependant, les CVGT sont considérés dans l'approche gestion des terroirs comme des instruments privilégiés de participation par la base et de responsabilisation du monde rural. Certes, une disposition fort séduisante, mais qui nous éloigne souvent de la réalité.

En effet, à Sébédougou, le pouvoir économique et financier du GV est une donnée importante et aucune intervention même innovatrice ne saurait négliger. Il en est de même pour les chefs de terre sur la gestion du foncier.

Leur influence les place au premier rang dans la prise de toute décision concernant la vie socio-économique du village.

Ainsi, était-il vraiment indispensable de créer un CVGT ? Ne fallait-il pas renforcer le dynamisme du GV et l'inciter à intégrer dans ces activités économiques, les actions de préservation et de gestion des ressources naturelles ?

Cette solution nous semble plus efficiente car dans la localité le GV était la seule structure de développement. Ceci éviterait la multiplicité des structures et les conflits de compétence.

#### 4.3 Les observations relatives à l'échelle d'intervention

Que représente le village dans le découpage administratif ? Quel est le statut des collectivités locales ?

Autant de questions qui révèlent qu'en fait l'autonomie de la communauté rurale au Burkina Faso est une illusion compte tenu de son coefficient de dépendance trop élevé à l'égard des pouvoirs de tutelle.

En effet, le village est sous la tutelle du département qui prend toutes les décisions le concernant dont il reçoit simplement des informations. Pourtant, certaines responsabilités conférées aux CVGT ne pourraient être assumées que par délégation de pouvoirs. Cependant, en ce qui concerne la prise en charge des responsabilités économiques, les communautés jouissent d'une indépendance réduite compte tenu de la forte tutelle des organismes qui les assistent ou les encadrent.

Parmi les contraintes, il faut signaler :

- l'absence d'un budget de fonctionnement au niveau villageois pour l'exécution des programmes ;
- l'absence d'un encadrement pouvant promouvoir le développement institutionnel ;
- le fonctionnement irrégulier des structures instituées.

Une autre contrainte de l'échelle d'intervention est la tendance à sacrifier l'approche sociologique au niveau du village qui privilégie les liens de solidarité parentale et inter-villageois.

### CONCLUSION

Au terme de cette étude, on peut affirmer que la difficulté éprouvée à rendre opérationnelle l'approche gestion des terroirs est en partie liée à la complexité des concepts (terres - gestion des terroirs, etc.). En effet, exclusivement perçu comme l'espace villageois (définition administrative), le terroir est quelquefois limité dans la conduite de certaines activités, notamment l'élevage.

Sur le plan institutionnel, la réalisation d'actions concertées au niveau de la communauté villageoise se heurte aux différents degrés de décentralisation des services et la tendance à multiplier les structures au niveau local.

Une autre difficulté est liée au cadre législatif : le PNGTV était perçu comme le cadre d'application de la RAF ; en même temps cette dernière constitue un cadre dont l'application progressive s'inspire de ces expériences vécues sur le terrain pour parfaire son contenu ; ces deux éléments de la politique nationale sont donc à considérer en rapport dialectique.

Ainsi, tout au long de la mise en œuvre de l'approche dans le village, les vides juridiques en matière de conflits fonciers n'ont pu être résolus définitivement qu'en référence aux chefs de terre locaux.

L'expérience de Sébédougou révèle que la mise en œuvre de l'approche gestion des terroirs fait appel à plusieurs fonctions parmi lesquelles on peut citer :

- la fonction d'animation de diagnostic ;
- la fonction d'intervention comprenant la vulgarisation, la formation et la réalisation en terme d'aménagement et d'équipement ;
- la fonction de financement ;
- la fonction de suivi-évaluation.

Celles-ci sont généralement mal définies au sein des projets avec comme conséquence une mauvaise répartition des rôles entre collectivités rurales, intervenants étatiques, intervenants privés et projet GT. Dans ces conditions, le rôle de coordination est particulièrement difficile à assumer.

De cette expérience, il est également apparu que la fonction de financement conditionne à la fois les possibilités de réalisations et les possibilités de participation financière des bénéficiaires. La mise en place du système financier permettant de faire face aux charges récurrentes reste le plus souvent définie à l'extérieur du village.

Quant à la fonction d'ordonnancement, c'est son transfert vers la communauté qui doit marquer l'aboutissement d'un projet gestion des terroirs. La formulation et les conditions de ce transfert sont rarement explicites dans l'exécution des projets.



BIBLIOGRAPHIE

